

<p><u>Le cumul des sièges d'administrateurs dans plusieurs sociétés.</u></p>		
<p>- Les causes liées à la haute direction: Généralement, les dirigeants des entreprises cumulent ce poste avec celui du président du conseil d'administration et acquièrent de ce fait un poids considérable dans la nomination des administrateurs. Cette liberté de choix permet aux PDG de sélectionner des administrateurs qui leurs seront complices et agiront en concert pour leurs propres intérêts au détriment de l'intérêt des actionnaires. Par contre, un conseil dont la majorité des membres sont des administrateurs externes peut mieux contrôler les agissements du dirigeant.</p> <p>- La rémunération: Généralement, la rémunération n'est pas reliée avec la performance financière de l'entreprise, l'évaluation est généralement arbitraire, informelle et dans la plupart des cas discrétionnaire.</p> <p>- Les causes reliées aux états financiers: Les normes comptables contemporaines donnent une marge discrétionnaire très importante, ce qui donne aux dirigeants la possibilité de manipuler les chiffres comptables pour maximiser leurs richesses et favoriser leurs intérêts personnels.</p>	1p	
<p>2- Après 1800, les préoccupations majeures ont été la réglementation des pratiques comptables, la structuration de la comptabilité en tant que discipline et l'organisation de la recherche et sa méthodologie. D'où le développement de la théorie comptable. Les principaux phénomènes économiques, politiques et sociaux ayant bouleversé l'évolution de la théorie comptable après 1800 sont :</p>	0.75 p	
<p>* La révolution industrielle, l'ouverture du marché des valeurs mobilières aux Etats Unis qui se sont traduites par des lois émanant d'organismes gouvernementaux, comme la securities and exchange commission (SEC) aux Etats Unis. Ces organismes publics exigèrent, au départ, que les états financiers qui leur étaient soumis soient rédigés selon les principes reconnus à l'époque. Ils n'ont jamais cessé de collaborer avec la profession comptable.</p>	0.75 p	
<p>* Le développement de la profession comptable : Les institutions comptables se sont préoccupées de codifier et d'épurer les pratiques comptables en formulant une série de recommandations. La contribution de ces recommandations à la théorie comptable fut de réduire les pratiques divergentes et d'établir une sorte de tradition écrite des meilleures pratiques comptables. Ces recommandations ayant acquis de l'autorité, les instituts d'experts comptables canadiens et américains résolurent, dans les années 60, de leur donner le statut de directives en demandant que les dérogations soient divulguées. Le principe général était que les lecteurs avaient le droit de s'attendre à ça que les pratiques comptables généralement reconnues soient suivies.</p>	0.25 p	
<p>* Croissance généralisée des entreprises.</p> <p>* Apparition des sociétés par action : juridiquement, l'entité est une personne morale distincte de ses membres.</p>	0.25 p	
<p>* Distinction entre les gestionnaires et les actionnaires.</p>	0.25 p	
<p>* Croissance accrue du nombre d'utilisateurs externes de l'information financière.</p>	0.25 p	
<p>* L'internationalisation des échanges : une autre caractéristique de cette époque est une volonté d'harmonisation des pratiques comptables. Notons enfin que les années 1960 marquent un tournant décisif grâce au développement de la recherche fondamentale en comptabilité. C'est à dire qu'au lieu de s'orienter seulement vers la codification et l'épuration des pratiques comptables issues de l'usage, les organisations intéressées à la comptabilité, veulent, à partir de l'étude du milieu économique, des besoins des utilisateurs et des objectifs des états financiers, aboutir à la formulation de principes généraux. Il s'agit de dégager un support théorique logique sur lequel s'appuiera l'élaboration des pratiques. En d'autres termes, on tend à passer de la méthode inductive à la méthode déductive.</p>	0.5 p	

Deuxième partie : Quatre exercices à traiter (13.5 points)		
<u>Exercice 1 : (3.5points)</u>		
1- Les principales barrières à l'harmonisation dans les pays d'Afrique sont les suivantes : - Les barrières liées au niveau de développement. En effet, les différences entre les niveaux de développement des pays d'Afrique par rapport aux pays colonisateurs, peuvent constituer une barrière à l'harmonisation des normes comptables puisque les priorités et modalités de développement ne sont pas les mêmes suivant les stades de développement.	0.5	
-Les barrières autres que celles liées au niveau de développement par exemple :	0.5	
• objectifs différents pour l'établissement des rapports financiers. Dans certains pays, les rapports financiers sont établis uniquement à des fins fiscales alors que dans d'autres pays, ils sont pour faciliter les prises de décisions des investisseurs.	0.5	
• Des systèmes légaux différents.	0.5	
• Des utilisateurs différents	0.5	
• Des différences culturelles	0.5	
• Le manque de comptables suffisamment qualifiés et indépendants par rapport au pouvoir politique.	0.5	
• Etc		
2- Les organismes ayant contribué à lever ces barrières sont les suivantes :		
• L'ECSAFA (East, Central and Southern Federation of Accountants) traite des problématiques dans les pays d'Afrique colonies britanniques. Cet organisme a pour rôle de coordonner le développement de la profession comptable et de promouvoir les normes de compétences professionnelles internationalement reconnues.	0.5	
• La FIDEF (Fédération Internationale des Experts comptables Francophones) traite des problématiques dans les pays d'Afrique francophones. Son rôle est de développer la coopération entre les experts comptables francophones dans les domaines relevant de la profession, d'échanger des informations sur les réglementations et pratiques dans leurs pays respectifs et d'aider à institutionnaliser les professions comptables dans les pays francophones.	0.5	
<u>Exercice 2: (3.75 points)</u>		
1- Convention du coût historique	0.75	
2- Hypothèse de la continuité de l'exploitation - convention du coût historique.	0.75	
3- Convention du rattachement des charges aux produits - convention de réalisation de revenus.	0.75	
4- Principe de rattachement des charges aux produits, principe de prudence : Les immobilisations ont contribué à l'exploitation au cours de l'exercice et, par conséquent, il faut inclure l'amortissement dans les comptes de charges.	0.75	
5- Principe de rattachement des charges aux produits : Le camion contribuera à l'exploitation de l'entreprise pour plusieurs exercices et, par conséquent, il faut répartir ces coûts sur sa durée de vie utile.	0.75	
<u>Exercice 3: (2.5 points)</u>		
* Non	0.5	
* Oui	0.5	
* Oui	0.5	
* Oui	0.5	
* Oui	0.5	
<u>Exercice 4: (3.75 points)</u>		
1- <u>Conflit entre comparabilité et fiabilité:</u> C'est le cas par exemple d'une entreprise qui utilisait la méthode d'amortissement linéaire pour son parc machine durant les derniers exercices comptables. Cependant, suite à un changement de politique d'exploitation, elle se trouve dans l'obligation de changer de méthode comptable puisqu'elle commence à faire fonctionner ses machines pendant 24 h/24h. Dans ce cas, l'entreprise doit sacrifier la qualité de comparabilité (puisque'elle changera sa méthode d'amortissement du linéaire vers l'accélééré) au profit de la	0.5	

<p>qualité de fiabilité (puisque cette méthode reflète mieux la situation de l'entreprise). En cas de conflit entre comparabilité et fiabilité, il faut privilégier la qualité fondamentale; la fiabilité.</p> <p>- <i>Conflit entre pertinence et fiabilité</i>: Il y a conflit entre ces deux qualités fondamentales lorsque l'information divulguée est une image fidèle de la réalité, neutre et vérifiable mais elle arrive plus tard que nécessaire de telle sorte qu'elle n'a plus ni une valeur prédictive ni une valeur rétrospective. On peut citer l'exemple d'états financiers intermédiaires d'une entreprise qui ne sont publiés qu'après la publication du rapport annuel. En cas de conflit entre les deux qualités fondamentales de l'information financière, il faut privilégier celle qui aura un impact plus important sur le processus de prise de décision si elle serait écartée.</p>	0.5	
<p>2- Dans ce cas, il y a un abondant de la qualité de comparabilité de l'information financière au profit de la qualité de fiabilité puisque la fiabilité est une qualité fondamentale et qu'il faut donc privilégier. En effet, la situation réelle de l'entreprise rend obligatoire l'abondant de la méthode d'amortissement linéaire afin d'adopter la méthode d'amortissement accéléré. La méthode d'amortissement linéaire ne répond plus au concept d'image fidèle</p>	0.5	
<p>* Le système comptable offre, aux entreprises, différentes méthodes de valorisation et d'évaluation entre lesquelles l'entreprise doit choisir celle qui convient au mieux aux spécificités de son exploitation. En vertu de la convention de permanence des méthodes, l'entreprise doit adopter le même référentiel de valorisation et d'évaluation d'un exercice à un autre afin d'obtenir une information financière comparable dans le temps. La dérogation à ce principe est néanmoins possible dans le cas où la situation réelle de l'entreprise ne permettrait plus la conservation du même référentiel. Dans ce cas, le privilège est accordé à la qualité de fiabilité au détriment de la qualité de comparabilité.</p>	0.5	
<p>* Il s'agit d'un cas où l'information divulguée est pertinente puisqu'elle a eu un effet sur le cours boursier. Autrement dit, cette information a une valeur prédictive ou rétrospective puisqu'elle semble être déjà intégrée dans les anticipations des investisseurs. L'information divulguée est dans ce cas pertinente pour les décideurs.</p>	0.5	
<p>3- La comptabilité essaie de satisfaire tout le monde, tâche des plus ardues étant donné que les besoins d'un groupe peuvent aller à l'encontre de ceux des autres groupes. En effet, l'information financière est destinée aussi bien aux utilisateurs internes qu'externes. Pour ce qui est des utilisateurs internes, la direction a besoin d'une information sur les opérations quotidiennes, les cycles d'exploitation, de financement et d'investissement mais elle n'est pas, dans tous les cas, motivée pour divulguer des informations sur une situation défailante puisque ses besoins de capitaux lui dictent la divulgation d'une information qui attire les investisseurs et ne répugne pas le banquier.</p> <p>Or ces besoins ne sont pas forcément ceux de l'Etat qui a besoin d'une information sur les entreprises en difficulté ou en état de cessation de paiement ainsi qu'une information qui peut remplir les prérogatives de contrôle et de collecte. Les besoins de l'Etat sont généralement orientés vers les indicateurs fiscaux, macroéconomiques et statistiques.</p> <p>Les bailleurs de fonds ont besoins eux d'une information financière qui leur permettent d'évaluer et de comparer les performances des entreprises afin de prendre les décisions adéquates en matière d'investissement et de crédits.</p>	0.75	
<p>* Vu l'existence de groupes d'utilisateurs diversifiés et n'ayant pas les mêmes objectifs, l'information financière, divulguée dans les états financiers, n'est pas destinée à satisfaire tous les utilisateurs potentiels (investisseurs, créanciers, clients, fournisseurs, Etat, salariés...) mais elle est plutôt destinée à satisfaire les besoins d'un groupe particulier d'utilisateur. La fixation des utilisateurs privilégiés constitue donc une prérogative importante pour tout système comptable pour pouvoir se prononcer sur les objectifs de l'information comptable et accroître l'utilité de l'information aux utilisateurs. D'ailleurs en déterminant les objectifs de la comptabilité, le cadre conceptuel fixe les besoins informationnels à satisfaire.</p>	0.5	